



Dakar, le 24 MAI 2018

**FACULTE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**

◆◆◆◆
Le Doyen

**Communiqué sur le concours de recrutement
relatif aux passerelles professionnelles**

Le Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation (FASTEF) informe les candidats, que le registre des inscriptions au **concours de recrutement de professeurs du moyen-secondaire dans le cadre des passerelles professionnelles, est ouvert au niveau de tous les guichets WARI du Sénégal du 01 juin au 04 juillet 2018.**

Le candidat devra se présenter au guichet WARI muni :

- du code marchand : 695 500 ;
- de la somme de 10.000 F CFA représentant les frais d'inscription et d'envoi ;
- de la carte nationale d'identité ;
- de l'option choisie.

La liste des options s'établit comme suit :

CAE-CEM à CAEM : Lettres Modernes, Anglais, Espagnol, Arabe, Histoire Géographie, Portugais, Mathématiques, Sciences de la vie et de la terre, Sciences Physiques.

CAEM à CAES : Lettres Modernes, Lettres classiques, Anglais, Espagnol, Arabe, Portugais, Mathématiques, Sciences de la vie et de la terre, Sciences Physiques.

Le dépôt des dossiers de candidature n'est exigé qu'en cas d'admissibilité aux épreuves orales. Ce communiqué ainsi que la liste des pièces à fournir seront affichés dans l'enceinte de la FASTEF et dans sa page web : <http://www.fastef.ucad.sn>.

Les épreuves écrites du concours se dérouleront à partir du mercredi 11 juillet 2018.


UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
FASTEF
Le Doyen
Pr Mamadi BIAYE



Dakar, le 24 MAI 2018

**FACULTE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION**

◆◆◆
Le Doyen

**LISTE DES PIECES A FOURNIR
AU CONCOURS SUR LES PASSERELLES PROFESSIONNELLES**

1. Une demande manuscrite adressée au Doyen de la FASTEF mentionnant l'option ;
2. Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
3. Un certificat d'exercice ;
4. Un état administratif des services justifiant une ancienneté de cinq (5) ans de pratique enseignante effective ;
5. Les copies certifiées conformes des diplômes professionnelles (CAE-CEM OU CAEM).


UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
FASTEF
Le Doyen
Pr Mamadi BIAYE